



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 février 2019  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquante-sixième session  
Vienne, 11-22 février 2019

## **Rapport succinct du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

1. Conformément à la décision prise par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante et unième session, tenue du 20 au 29 juin 2018, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a été créé au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour du Comité intitulé « Programme "Espace 2030" », qui y demeurera jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020 (A/73/20, par. 358 à 364).
2. Le Groupe de travail s'est réuni pendant la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, pendant les séances plénières et en consultations informelles, en vue de mettre au point un projet de structure du programme « Espace 2030 » qui guiderait les travaux futurs que le Groupe de travail mènerait sur l'élaboration de ce programme et d'un plan de mise en œuvre.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :
  - a) Proposition du Bureau du Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 » concernant un projet de structure du programme (A/AC.105/C.1/L.372) ;
  - b) Document de séance contenant la méthode de travail et le plan de travail du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » (A/AC.105/C.1/2019/CRP.4).
4. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des travaux préparatoires que le Bureau du Groupe de travail avait menés avec l'aide du Secrétariat avant la session en cours, notant également avec satisfaction l'efficacité avec laquelle le Bureau avait dirigé les réunions de la session en cours du Sous-Comité pour faire avancer ses travaux.
5. Le Groupe de travail a échangé des idées sur un programme « Espace 2030 » et un plan de mise en œuvre, convenant qu'il faudrait que ce programme prenne la forme d'un document de haut niveau tourné vers l'avenir, destiné à sensibiliser le monde entier aux contributions des techniques et applications spatiales au développement durable et à l'importance d'une gouvernance mondiale des activités spatiales. Il faudrait qu'il mette en lumière le rôle de l'espace et les vastes bienfaits qu'il procure à la société, en servant de source d'inspiration et en contribuant de manière significative à la vie quotidienne des habitants de la planète.



6. Le Groupe de travail est convenu qu'il faudrait qu'un programme « Espace 2030 » démontre que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses Sous-Comités conservent leur pertinence en tant que plateforme unique de coopération internationale pour l'exploration et les utilisations de l'espace à des fins pacifiques, capable de répondre aux réalités et défis nouveaux du secteur spatial. Ce document montrerait également l'important rôle que l'espace joue dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Le Groupe de travail est convenu qu'il faudrait qu'un programme « Espace 2030 » promeuve l'appropriation de sa mise en œuvre par les États, mais aussi par des actions conjointes, des partenariats mondiaux et une coopération renforcée entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les entreprises et les entités du secteur privé. Pour cela, il faudrait que ce document soit rédigé dans un langage clair et compréhensible.

8. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction du texte révisé d'un projet de structure d'un programme « Espace 2030 » établi par le Bureau et finalisé à la présente session, qui serait mis à la disposition du Sous-Comité juridique à sa cinquante-huitième session comme document de travail devant guider l'élaboration d'un programme « Espace 2030 » et d'un plan de mise en œuvre.

9. Le Groupe de travail est convenu que sur la base des indications reçues, le Bureau, assisté du Secrétariat, établirait un projet zéro de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre qui serait soumis au Sous-Comité juridique pour un nouvel examen à sa cinquante-huitième session.

10. L'appendice au présent rapport contient la méthode de travail et le plan de travail établis par le Groupe de travail à ses consultations intersessions tenues à Vienne du 8 au 12 octobre 2018 conformément à la décision du Comité ([A/73/20](#), par. 361) et sera soumis à ce dernier pour approbation à sa soixante-deuxième session, qui se tiendra du 12 au 21 juin 2019.

## Appendice

### **Méthode de travail et plan de travail du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

#### **I. Introduction**

1. Conformément à la décision prise par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante et unième session, tenue à Vienne du 20 au 29 juin 2018, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a été créé au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour du Comité intitulé « Programme "Espace 2030" », qui y demeurera jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020.
2. Le Groupe de travail est présidé par les membres du Bureau, composé du Président, Awni Mohammad Khasawneh (Jordanie) et des deux Vice-Présidents, Maria Assunta Accili Sabbatini (Italie) et Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie), et assisté par le Secrétariat.
3. Le Groupe de travail élaborera un programme « Espace 2030 » et un plan de mise en œuvre en application du mandat énoncé dans la résolution 73/6 de l'Assemblée générale intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».

#### **II. Méthode de travail**

4. Le Groupe de travail fera rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
5. Les réunions du Groupe de travail seront régies par le règlement intérieur et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, et se tiendront conformément à la pratique établie. Le Groupe de travail prendra ses décisions par consensus.
6. Le Groupe de travail bénéficiera, pour ses réunions, de services d'interprétation pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et pendant celles du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique en 2019 et 2020. Le Groupe de travail pourra tenir des consultations informelles en marge des sessions. Le Groupe de travail pourra également décider de se réunir entre les sessions à Vienne, s'il y a lieu, pour faire avancer ses travaux.
7. Le Groupe de travail collaborera avec les observateurs permanents du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique conformément au règlement intérieur et aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, et conformément à la pratique établie.
8. Le Groupe de travail tirera profit des communications électroniques et utilisera la liste de ses points focaux pour partager des informations. Il disposera d'une page spéciale sur le site Web du Bureau des affaires spatiales.
9. Le Bureau du Groupe de travail se mettra en rapport avec les présidents des groupes de travail et d'experts compétents des deux Sous-Comités d'une manière transparente en vue de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois, et dans le but général d'élaborer un programme « Espace 2030 » et un plan de mise en œuvre. Il tiendra le Groupe de travail informé de ces activités.

### III. Plan de travail (2018-2020)

- 2018 Établir la méthode de travail et le plan de travail du Groupe de travail à sa réunion intersessions.

Échanger des idées sur les éléments possibles du projet de structure du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre. Le Bureau préparera un projet de structure du programme « Espace 2030 » sur la base des idées échangées à la réunion intersessions et lors de toute consultation ultérieure tenue avec les États membres du Comité. Ce document servira de point de départ aux négociations menées au sein du Groupe de travail en 2019, y compris sur le plan de mise en œuvre du programme, et sera mis à disposition dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies avant la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.

- 2019 Examiner le projet de structure du programme « Espace 2030 » et le plan de mise en œuvre en vue de le finaliser avant la fin de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.

Commencer à élaborer un projet de programme « Espace 2030 » et un plan de mise en œuvre et soumettre une version consolidée de ces documents au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-deuxième session. Le Groupe de travail pourra également se réunir entre les sessions à Vienne, s'il y a lieu, pour faire avancer ses travaux.

- 2020 Continuer d'examiner et de consolider le projet de programme « Espace 2030 » et le plan de mise en œuvre pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique qui se tiendront en 2020. Le Groupe de travail pourra se réunir entre les sessions, s'il y a lieu, pour faire avancer ses travaux. Présenter une version consolidée finale du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre au Comité à sa soixante-troisième session, en 2020, pour qu'il l'examine et le soumette à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, en 2020.